

Déclaration de conformité UE



Fabricant : VEM motors GmbH
adresse : Carl-Friedrich-Gauß-Str. 1
D-38855 Wernigerode

VEM motors Thurm GmbH
Äußere Dresdner Str. 35
D-08066 Zwickau

nom du produit : Les matériels électriques
Moteurs asynchrones basse tension / générateurs avec cage et Slipring machines de la série:

A...¹⁾

B...¹⁾

C...

G...

K...¹⁾

S...

W...¹⁾

Y...¹⁾

motoréducteurs SR.../SG.../SP.../KIXB...¹⁾ aussi bien que

Les moteurs monophasés EA.../EB.../ED... pour des applications industrielles

¹⁾Les moteurs répondant à la directive 2009/125/CE et au décret N° 4/2014 seront marqués de « IEx », avant le numéro de série, x étant 1,2,3,4 (selon EN 60034-30-1).

Sont conformes aux prescriptions des directives européennes suivantes:

2014/35/UE

DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014

relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

Journal officiel de l'UE L96, 29.03.2014, pp. 357-374

2014/30/UE

DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 février 2014

relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique, Journal officiel de l'UE L96, 29.03.2014, pp. 79-106

2009/125/CE

DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009

établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie, Journal officiel de l'UE L285, 31.10.2009, pp. 10-35

La responsabilité de l'émission de cette déclaration de conformité incombe exclusivement aux fabricants.

Le respect des dispositions de ces directives est démontré par le respect des normes suivantes:

Numéro de référence et date d'émission

EN 61000-6-2:2005, EN 61000-6-4:2007+A1:2011

EN 60038:2011, EN 60204-1:2006

EN 60034-1:2010+Cor.:2010

et toutes les autres parties et ajouts pertinents EN 60034...

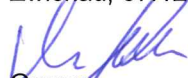
Le produit désigné est destiné à être installé dans une autre machine. La mise en service est interdite jusqu'à ce que la conformité du produit final avec la directive 2006/42 / CE soit établie. Les consignes de sécurité de la documentation du produit fournie doivent être respectées.

Première apposition du marquage CE: 01.1996

Wernigerode, 07.12.2017


Lehmann
Directeur

Zwickau, 07.12.2017


Gruner
Directeur

Cette déclaration atteste la conformité avec les directives citées, mais n'est pas une garantie de caractéristiques dans le sens de la responsabilité du fait du produit. Pour communication électronique, la signature ne sera pas transmise.